

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie, orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Reéducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigne sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                     |
|------------------------------------|---------------------|
| 0 Reclamation                      | contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | adhésion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge - Casablanca 20000 - Tel : 05 22 20 45 45 (G) - Fax : 05 22 22 28 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)



## Déclaration de Maladie

N° W21-766251

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : <b>12658</b>	Société : <b>RAM</b>		
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre	
Nom & Prénom : <b>ZEKRAI Hisham</b>			
Date de naissance : <b>19/07/1988</b>			
Adresse : <b>Bouskoura, Gulf City Ville 403</b>			
Tel. : <b>0663285616</b>	Total des frais engagés : <b>488, 60</b> Dhs		

**Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019**

Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin : <b>Dr. Mohamed EL-HOUARI PEDIATRE Spécialiste diplômé de la Faculté de Paris 75, B1 Al Massira Al Khadra-Casablanca Tél: 05 22 20 45 45 - 05 22 22 00 57 39</b>	
Date de consultation : <b>12/05/2023</b>	Age : <b>02,0722</b>
Nom et prénom du malade : <b>Zekraoui Hisham</b>	
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input checked="" type="checkbox"/> Enfant	
Nature de la maladie : <b>Juste Enfant</b>	
En cas d'accident précisez les causes et circonstances : <b>juillet 2023</b>	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **caïd al sulta**  
Signature de l'adhérent(e) : **12/05/2023**

Le : **12/05/2023**

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Credicent	Montant detaille des Honoraires	Cachet et signature du Medecin attestant le Paiement des Actes
12.05.93	C 2 A	3000 DT	INPE : 091053728 Dr. Mohamed EL-HOUARI PEDIATRE Spécialiste diplômé de la Faculté de Paris	INPE : 091053728 Dr. Mohamed EL-HOUARI PEDIATRE Spécialiste diplômé de la Faculté de Paris

## EXECUTION DES ORDONNANCES

## **ANALYSES - RADIographies**

ANALYSES - RADIographies			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Designation des Coefficients	Montant des Honoraires
DR. T. B. - 1000			

## AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOI ET ADURO

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est tenu de préciser la dent traitée. Facte pratique en indiquant le nature des sujets

### Important

Veuillez joindre les radiographies et/ou des protéges-jambes ou de l'attelle pour les patients qui sont dans le groupe 1 ou 2.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Mohamed El HOUARI

SPECIALISTE DIPLOME DE LA FACULTE DE

MEDECINE DE PARIS

PEDIATRE

Toxicologie et Pharmacologie Clinique

Asthme de l'enfant

Membre de la société Franciase

de Pédiatrie

SUR RENDEZ-VOUS

الدكتور محمد الهواري

خريج كلية الطب بباريس

اختصاصي في أمراض الأطفال

أمراض التسمم و بحث الأدوية

أمراض الربو للأطفال

عضو في الجمعية الفرنسية لطب الأطفال

بالموعد

12 MAI 2023

Casablanca, le ..... الدار البيضاء في

ZEXRI AYRA LATIFA

Flagyl sirop

32.90 1/2 mesure mat midi  
et son 7/8

A'S

ENSEPO GERMINA

60.0 1 ampoule 3 fois par jour  
pendant une ou deux semaines

A'S

Actos levamisole

67.0 1 pochette matin  
et son tant que  
le draphe

A'S

75 شارع المسيرة الخضراء - الدار البيضاء الهاتف : العيادة : 0522 99 57 38 / 0522 99 57 39

75, Bd Al Massira Al Khadra - Casablanca

Téléphone : C. : 05 22 99 57 38 / 05 22 99 57 39 - Fax : 05 22 99 57 40

- Dolip van 150 mg 500

9,20

1 enklos toutes les 6 heures offerte à 3,75  
ou plus

**S.V**

- Nuropoul sup

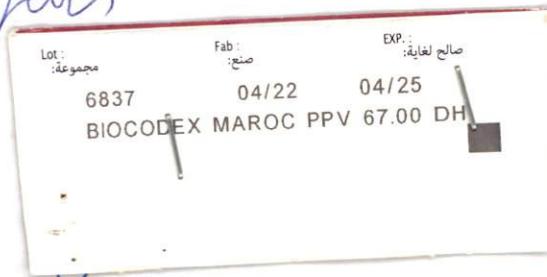
19,00

base de 10 kg toutes les 6 heures offerte à 3,75 ou plus

188,60  
STE PHARMACIE GOLF CITY  
Centre commercial Bouskoura Golf city  
RDC N°9 - Bouskoura - Casablanca  
Tél: 0524 39 57 03

19,00

PPV 9DH70  
PER 11/26  
LOT L3750



sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat - R.P.1  
An Sebaa 20250 Casablanca  
ENTEROGERMINA 2 milliards du 5ml  
Supp oral 0,055ml  
P.P.V.: 60DH00  
6 118001 081653

FLAGYL 4%  
SUSP BUV FL 120 ML  
P.P.V.: 32DH90  
LOT: 2200001  
PER: 01/2026

5 1180001 060390